

AR Prefecture

046-214601023-20250217-25006-DE
Reçu le 19/02/2025
Publié le 19/02/2025

FIGEAC

N°25-0006

CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 17/02/2025

Le dix sept février deux mille vingt cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Figeac convoqué le onze février deux mille vingt cinq s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. André MELLINGER, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION

PROJET DE RENATURATION ET RÉAMÉNAGEMENT GLOBAL DU SITE DU SURGIÉ - AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT MIXTE CÉLÉ LOT MÉDIAN

Rapporteur : M. Antoine SOTO

Présents :

André MELLINGER, Bernard LANDES, Marie-France COLOMB, Guillaume BALDY, Christiane SERCOMANENS, Antoine SOTO, Pascal BRU, Monique LARROQUE, Marta LUIS, Michel LAVAYSSIÈRE, Jean-Claude STALLA, Scarlett ALLATRE-LACAÏLLE, Hélène LACIPIÈRE, Claude GENDRE, Gilles CROS, Hélène GAZAL, Frédéric RUBAUD, Philippe LANDREIN, Philippe BROUQUI, Arnaud LAFRAGETTE, Patricia GONTIER, Pascal JANOT, Aurélie MOREL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Anne LAPORTERIE pouvoir à Bernard LANDES, Étienne LEMAIRE pouvoir à Hélène LACIPIÈRE, Raymonde LAFON pouvoir à Monique LARROQUE, Christine DELESTRE pouvoir à Philippe LANDREIN.

Absents excusés :

Nathalie FAURE, Reyda SEHLAOUI.

Secrétaire de séance : Arnaud LAFRAGETTE

Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	23
Nombre de procurations :	4

AR Prefecture

046-214601023-20250217-25006-DE

Reçu le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

PROJET DE RENATURATION ET RÉAMÉNAGEMENT GLOBAL DU SITE DU SURGIÉ - AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT MIXTE CÉLÉ LOT MÉDIAN

Rédigé par : Direction Générale des Services

Rapporteur : Antoine SOTO

Il est rappelé que par délibération du 21 décembre 2020, le Conseil Municipal a adopté le scénario d'effacement du barrage et de restauration globale du site du Surgié.

En ce qui concerne la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la ville de Figeac, un rapport établi en octobre 2019 étudiait la faisabilité d'effacement du barrage tout en conservant la ligne d'eau au niveau du captage AEP (alimentation en eau potable). Le maintien de la ligne d'eau au droit du captage AEP de Prentegarde nécessitait de réaliser un seuil en aval immédiat ou/et de stabiliser le profil en long du Célé entre Prentegarde et le barrage actuel à une pente plus forte que la pente naturelle du cours d'eau.

Un troisième rapport en janvier 2022, à la demande notamment des services de l'État et des financeurs, considérant notamment que le scénario étudié en 2019 n'était pas assez ambitieux sur le plan écologique (maintien d'une retenue en amont de Prentegarde, maintien d'un seuil anthropique en aval du captage, ...) étudiait l'effacement complet impliquant notamment la reprise totale du captage AEP, la consolidation des berges notamment coté ancienne RN122 et consolidation de l'ouvrage hydraulique SNCF, ainsi que la reprise des réseaux traversant le Célé au niveau de Prentegarde.

L'été 2022, marqué par un étiage exceptionnellement sévère, associé aux projections de baisse structurelle du débit du Célé à moyen terme, mises en évidence par les études du Syndicat mixte du bassin du Lot, a souligné l'urgence d'anticiper l'adaptation des infrastructures de la Ville afin de garantir un approvisionnement en eau potable sûr et durable.

Ainsi, par délibération du 13 novembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage d'une opération globale de réaménagement du site du Surgié, comprenant l'effacement du barrage, la renaturation du plan d'eau, l'aménagement paysager de l'ensemble du site et la construction d'une nouvelle prise d'eau en rive gauche, au Syndicat Mixte Célé Lot Médián.

Les études préalables alors réalisées portaient l'estimation prévisionnelle de l'opération, incluant les travaux et l'ensemble des frais, à 6 635 000 € H.T., hors construction d'une passerelle piétonne et aménagements de mobilité douce en rive droite.

Les études d'avant-projet, réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre désignée par le Syndicat Célé Lot Médián, ont été présentées lors du comité de pilotage du projet lors d'une réunion le 30 janvier 2025.

L'estimation prévisionnelle du coût de l'opération est la suivante :

• VOLET 1 : Effacement du barrage, hydromorphologie, renaturation et aménagements paysagers : 4 427 665 € H.T.

- | | |
|---|------------------|
| - Travaux, y compris végétalisation et mobilier : | 3 799 689 € H.T. |
| - Honoraires et frais divers : | 627 976 € H.T. |

dont,

- | | |
|--|----------------|
| • Maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, études géotechniques, dossiers règlementaires : | 423 076 € H.T. |
| • Maîtrise d'ouvrage déléguée : | 83 000 € H.T. |
| • Communication, sensibilisation, frais administratifs (appels d'offres) : | 121 900 € H.T. |

- **Au regard des financements acquis, dont celui de l'Agence de l'Eau, et de ceux en attente, le reste à charge pour la Ville de Figeac estimé par le Syndicat est de 614 196 €.**

AR Prefecture

046-214601023-20250217-25006-DE
Reçu le 19/02/2025
Publié le 19/02/2025

● **VOLET 2 : Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Ville de Figeac : Aménagement d'une nouvelle prise d'eau : 2 879 263 € H.T.**

- Travaux : 2 494 960 € H.T.
 - dont,
 - *Prise d'eau provisoire* : 322 000 € H.T.
 - *Prise d'eau définitive* : 2 012 000 € H.T.
 - *Divers et imprévus* : 160 960 € H.T.
 - (8% travaux prise définitive)

 - Honoraires et frais divers : 384 303 € H.T.
 - dont,
 - *Maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, études géotechniques, dossiers réglementaires* : 267 895 € H.T.
 - *Maîtrise d'ouvrage déléguée* : 48 000 € H.T.
 - *Frais administratifs (appels d'offres, etc...)* : 68 408 € H.T.
- **Au regard des financements acquis, dont ceux de l'Agence de l'Eau, et de ceux en attente, le reste à charge pour la Ville de Figeac estimé par le Syndicat serait de 653 424 €.**

Au total, l'estimation prévisionnelle définitive du coût de cette opération (hors passerelle et mobilité douce) s'établit globalement à 7 306 928 € H.T., avec un reste à charge provisoire pour la Ville de Figeac estimé à 1 267 618 € sous réserve de l'obtention des aides sollicitées.

Sur le plan financier, le reste à charge estimé pour la Ville de Figeac relevant du **volet 1** de l'opération (**renaturation**) est nettement inférieur à celui pris en compte dans la prospective financière présentée le 15 janvier 2025.

Cette opération peut donc s'inscrire dans le cadre d'une trajectoire financière soutenable, moyennant les arbitrages budgétaires rendus nécessaires par le contexte national sur les finances publiques.

En ce qui concerne le **volet 2** de l'opération (**nouvelle prise d'eau**), qui émerge au budget annexe de l'eau, le **reste à charge estimé pour la Ville de Figeac est strictement équivalent à celui qui avait été pris en compte dans l'étude de projection tarifaire de l'eau** réalisée en décembre 2023, soit 650 000 €.

Ainsi, bien que le coût estimé de ce volet de l'opération soit supérieur à celui qui avait été pris en compte dans cette projection tarifaire, l'augmentation des subventions attendues a pour effet de ne pas entraîner d'impact supplémentaire sur le prix de l'eau par rapport à cette projection.

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue entre la Ville et le Syndicat Célé Lot Médián prévoit qu'un avenant à la convention est nécessaire en cas de modification substantielle de l'enveloppe financière de l'opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

AR Prefecture

046-214601023-20250217-25006-DE
Reçu le 19/02/2025
Publié le 19/02/2025

D'AUTORISER le Maire à signer un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ayant pour objet de porter le montant global de l'opération à 7 306 928 € H.T.,

Le plan de financement prévisionnel de l'opération sera joint à cet avenant, à titre indicatif.

Voté par 20 voix POUR, 4 CONTRE (Christine DELESTRE, Philippe LANDREIN, Philippe BROUQUI, Arnaud LAFRAGETTE) et 3 ABSTENTIONS (Patricia GONTIER, Pascal JANOT, Aurélie MOREL)

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

À Figeac,



Le Maire

André MELLINGER